Programme de plafonnement et d'échange de la Californie et système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec

Vente aux enchères conjointe n° 46 de février 2026
Rapport sommaire sur les résultats

Publié le 25 février 2026

Contexte

Le California Air Resources Board (CARB) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec ont tenu une vente aux enchères conjointe d'unités d'émission[1] de gaz à effet de serre le 18 février 2026. La vente aux enchères incluait la vente d'unités d'émission de millésime présent (2024, 2025 et 2026) et de millésime futur (2029). Les renseignements contenus dans le présent rapport assurent la transparence du programme, tout en respectant la protection des renseignements confidentiels de chaque participant à la vente aux enchères.

Avant la certification de la vente aux enchères, le personnel du CARB et du MELCCFP, en collaboration avec le surveillant de marché externe, ont évalué les offres soumises, surveillé le déroulement de la vente et déterminé que ceux-ci respectaient les exigences du règlement de la Californie sur le plafonnement et l'échange de droits d'émission et celles du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (« les règlements »).

Le surveillant de marché externe a notamment fait les observations et les recommandations suivantes :

> Le surveillant de marché indique que les résultats de la vente aux enchères ont été calculés en respectant la réglementation en vigueur et une logique économique appropriée. Il confirme, selon les données disponibles, les résultats de la vente aux enchères établis par l'administrateur de la vente : le prix de vente final et les quantités d'unités d'émission de millésime présent et de millésime futur adjugées aux participants. L'algorithme de la vente aux enchères a respecté les règles concernant les obligations relatives aux garanties financières. Le surveillant de marché n'a pas observé de failles dans la sécurité ou dans les protocoles de communication. Il recommande que le CARB et le MELCCFP approuvent les résultats de la vente aux enchères du 18 février 2026.

Les revenus générés par la vente aux enchères ne figurent pas dans le présent rapport en raison du processus portant sur le taux de change utilisé pour calculer les revenus

[1] Les « unités d'émission » réfèrent à « allowances » dans la réglementation de la Californie et aux « unités d'émission » telles que définies dans la réglementation du Québec.

finaux d'une vente aux enchères conjointe. Deux devises, soit le dollar américain ($ US) et le dollar canadien ($ CA), sont acceptées lors de la soumission des offres. Une fois que l'ensemble des paiements auront été reçus, et suivant les instructions des gouvernements participants (la Californie et le Québec), l'administrateur des services financiers effectuera une conversion d'une quantité limitée d'argent en utilisant le taux de change en vigueur avant de transférer les revenus aux gouvernements participants.

L'administrateur de services financiers distribuera les revenus de la vente aux enchères aux gouvernements participants une fois qu'il aura reçu l'ensemble des paiements des enchérisseurs qualifiés. Les gouvernements participants recevront les revenus de la vente aux enchères le 17 mars 2026. Conformément au règlement concernant le programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de la Californie, les entités qui ont mis des unités d'émission en consignation seront payées en dollars américains pour chaque unité d'émission vendue. Les renseignements sur les revenus reçus par les gouvernements participants seront publiés après la fermeture complète de la vente aux enchères.

La Californie doit recevoir sa part des revenus de la vente aux enchères uniquement en dollars américains. Le Québec recevra quant à lui ses revenus respectifs en dollars canadiens uniquement. Ainsi, le montant total des revenus reçus par les gouvernements participants pour la vente d'unités d'émission peut varier, et ce, de façon positive ou négative, selon le taux de change en vigueur au moment où les paiements sont effectués. Les renseignements concernant le montant final des revenus transférés seront publiés de façon indépendante par chacun des gouvernements participants le 17 mars 2026.

Résultats de la vente aux enchères

Les tableaux ci-dessous contiennent les principaux renseignements et données concernant les résultats de la vente aux enchères. Le troisième tableau présente un sommaire des statistiques sur les offres acceptées dans le cadre de la vente aux enchères. Veuillez vous référer aux notes explicatives présentées après la liste des enchérisseurs qualifiés pour une description des données présentées ci-dessous.

Tableau 1: Unités d'émission mises en vente lors de la vente aux enchères conjointe de février 2026

Descriptions des unités d'émission mises en vente	2024	2025	2026	Total du millésime présent	2029
Entités de la Californie (unités consignées)			20 368 405	20 368 405	
CARB		6 332 252	21 400 733	27 732 985	5 347 500
Unités d'émission mises en consigne par le Québec[2]	13 217		125 876	139 093	
MELCCFP		872 033	5 863 241	6 735 274	1 134 250
Nombre total d'unités d'émission mises en vente	**13 217**	**7 204 285**	**47 758 255**	**54 975 757**	**6 481 750**

Tableau 2 : Unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères conjointe de février 2026

Descriptions des unités d'émission vendues	2024	2025	2026	Total du millésime présent	2029
Entités de la Californie (unités consignées)			20 368 405	20 368 405	
CARB		6 332 252	21 400 733	27 732 985	5 167 029
Unités d'émission mises en consigne par le Québec	13 217		125 876	139 093	
MELCCFP		872 033	5 863 241	6 735 274	1 095 971
Total des unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères	**13 217**	**7 204 285**	**47 758 255**	**54 975 757**	**6 263 000**

[2] Unités d'émission allouées gratuitement destinées à la vente aux enchères par le Québec en application de l'article 46.8.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Tableau 3 : Données sur la vente aux enchères conjointe de février 2026

Données sur la vente aux enchères	Millésime présent	Millésime futur
Nombre total d'offres acceptées divisé par le nombre d'unités mises en vente	1,04	0,97
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs[3]	87,79 %	69,85 %
Indice de Herfindahl-Hirschman	547	1195

Résumé des offres acceptées

Toutes les statistiques présentées sur les offres acceptées ont été calculées en $ US et en incluant toutes les offres acceptées, qu'elles aient été soumises en $ US ou en $ CA. L'équivalent en $ CA des statistiques présentées sur les offres acceptées est calculé en fonction du taux de change de la vente aux enchères. Les statistiques présentées en $ US sont converties en $ CA arrondis au cent près. Le taux de change de la vente aux enchères était de 1,3656 ($ US vers $ CA).

Tableau 4 : Statistiques sommaires des offres admissibles acceptées

Statistiques	Vente d'unités de millésime présent ($ US)	Vente d'unités de millésime présent ($ CA)	Vente d'unités de millésime futur ($ US)	Vente d'unités de millésime futur ($ CA)
Prix de vente minimal	27,94	38,15	27,94	38,15
Prix de vente final	27,94	38,15	27,94	38,15
Offre maximale	77,50	105,83	40,00	54,62
Offre minimale	27,94	38,15	27,94	38,15
Offre moyenne	32,74	44,71	30,95	42,27
Prix médian	31,37	42,84	28,45	38,85
Prix de l'unité d'émission médiane	31,26	42,69	28,70	39,19

[3] En Californie, les « émetteurs » sont désignés sous l'appellation « entreprises visées » et « participants volontaires ».

Liste des enchérisseurs qualifiés

Un enchérisseur qualifié est une entité qui a rempli une demande de participation à la vente aux enchères, qui a soumis une garantie financière[4] acceptée par l'administrateur de services financiers et qui a été approuvée par le CARB ou le MELCCFP. Les enchérisseurs qualifiés peuvent avoir participé ou non à la vente aux enchères.

No CITSS	Dénomination sociale
CA1019	Air Liquide Large Industries U.S. LP
QC1444	Amrize Canada Inc.
CA3297	Bank of Montreal
CA1180	BNSF RAILWAY COMPANY
CA1913	BP Products North America Inc.
CA3611	Braeswood Climate Partners, LP
CA2743	California Department of Water Resources
CA1108	California Resources Elk Hills, LLC
CA1201	CalPortland Company
CA1075	Chevron U.S.A. Inc.
CA3163	Citadel Energy Marketing LLC
CA1732	City of Long Beach, Public Utilities Department
CA1038	City of Palo Alto
CA1344	City of Shasta Lake
CA1166	City of Vernon, Vernon Public Utilities
CA2050	CP Energy Marketing (US) Inc.
CA3307	DRW Investments L.L.C.
CA1091	DTE Energy Trading, Inc.
QC1384	Énergie Valero Inc.
QC2586	ÉNERGIES SONIC INC.
QC1502	Énergir, s.e.c.
QC1489	Fibrek s.e.n.c.
CA1260	Flyers Energy, LLC

[4] L'expression « garantie financière » désigne la « bid guarantee » décrite dans le règlement de la Californie et la « garantie financière » au sens du règlement du Québec.

QC2711	Formica Canada Inc
CA3324	Freepoint Commodities LLC
QC1764	Gestion Énergie Québec Inc.
QC3860	Hamel Propane Inc.
CA1026	Hilmar Cheese Company
CA1293	J. Aron & Company LLC
CA1727	Jaco Oil Company
CA2932	Kcarbon Holdings LLC
CA1141	Kern Oil & Refining Co,
CA3208	Klima Holdings I LLC
QC1431	Lantic Inc.
CA1233	Liberty Utilities (CalPeco Electric) LLC
CA3641	LMR Master Fund DD LLC
QC2095	MacEwen Petroleum Inc
CA1104	Macquarie Energy LLC
CA3264	MARATHON PETROLEUM COMPANY LP
CA2645	Mercuria Energy America, LLC.
CA2887	Merrill Lynch Commodities, Inc.
CA3248	Merritt Point Environmental Opportunities Fund LP
CA1261	Midstream Energy Partners (USA), LLC
CA3032	Molecule Ventures LP
CA1239	Morgan Stanley Capital Group Inc.
CA2232	Musket Corporation
CA1302	Naftex Operating Company
QC2107	NGL Supply Co. Ltd.
CA1046	Pacific Gas and Electric Company
CA2046	Pacific Gas and Electric Company
CA3165	Pacific Summit Energy LLC
CA1034	PacifiCorp
CA2106	PBF Energy Western Region LLC
CA1279	Phillips 66 Company

CA3231	Pinnacle Merritt Point Domestic Opportunities LLC
CA1595	Pixley Cogen Partners, LLC
CA1505	Powerex Corp.
QC2663	PROPANE PLUS INC
CA1834	River City Petroleum
CA1102	Royal Bank of Canada
CA1163	Sacramento Municipal Utility District (SMUD)
CA1760	San Diego Gas and Electric Company
QC2744	Sanimax ACI Inc.
CA1251	Shell Energy North America (US), L.P.
CA1054	Signal Hill Petroleum, Inc.
QC2781	Sivaco Wire Group 2004 L.P.
CA3201	Skyview Finance Company 2, LLC
CA1029	Southern California Edison Company
CA1170	Southern California Gas Company
CA1674	Southwest Gas Corporation
CA1921	Statkraft US LLC
CA3219	Stonehill Institutional Partners, L.P.
CA3220	Stonehill Pacific LLC
QC1761	Suncor Energy Marketing Inc.
CA3337	TACenergy, LLC
CA1247	The Bank of Nova Scotia
CA2559	The Toronto-Dominion Bank
CA3072	Trafigura Trading LLC
CA3182	Uniper Global Commodities North America LLC
CA1635	Valero Marketing and Supply Company
CA1286	Vista Metals Corp
CA1135	Vitol Inc.
QC2174	W.O. Stinson & Son Ltd
Total : 83	

Notes explicatives : résumé des statistiques sur les offres acceptées à la vente aux enchères d'unités de millésime présent

Les statistiques relatives aux unités d'émission de millésime futur, qui sont présentées dans le présent rapport, sont calculées de la même façon que les statistiques relatives aux unités d'émission de millésime présent. Il n'y a pas d'unités d'émission mises en consigne par les entités de la Californie ni par le Québec parmi les unités d'émission de millésime futur.

Nombre total d'unités d'émission mises en vente	Nombre total d'unités d'émission, par millésime, mises en vente lors de la vente aux enchères d'unités d'émission de millésime présent. Ce nombre comprend les unités d'émission consignées par les entités de la Californie, les unités d'émission mises en vente par la Californie, les unités d'émission mises en consigne par le Québec et les unités d'émission mises en vente par le Québec.
Nombre total d'unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères	Nombre total d'unités d'émission en tonnes métriques, par millésime, achetées dans le cadre de la vente aux enchères de millésime présent.
Rapport du total des offres acceptables divisé par le nombre total d'unités d'émission mises en vente	Nombre total d'unités d'émission inclus dans toutes les offres acceptables pour les unités d'émission de millésime présent (sans égard aux prix offerts) divisé par le nombre total d'unités d'émission de millésime présent mises aux enchères.
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs	Nombre total d'unités d'émission de millésime présent (par millésime) achetées dans la vente aux enchères par les émetteurs, divisé par le nombre total d'unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères. Un « émetteur » désigne les entités visées ou les entités relevant d'une adhésion volontaire tel que défini dans le règlement de la Californie ou un émetteur ou un émetteur visé à l'article 2.1 tel que défini dans le règlement du Québec.
Indice de Herfindahl-Hirschman (IHH)	L'IHH est une mesure de la concentration des unités achetées par les enchérisseurs par rapport à la vente totale d'unités d'émission de la vente aux enchères (sans égard au millésime). Le pourcentage d'unités achetées par chacun des enchérisseurs est élevé au carré et additionné.

	L'IHH peut atteindre 10 000, nombre qui représente la situation où 100 % des unités auraient été achetées par un seul enchérisseur (100 x 100 = 10 000).
Statistiques sur le prix des offres	Les statistiques sont calculées à partir de toutes les offres acceptables pour les unités d'émission de millésime présent (sans égard aux prix offerts). Toutes les statistiques sont présentées en $ CA et en $ US.
Offre acceptée	Partie restante de l'offre soumise par un enchérisseur une fois cette offre évaluée et réduite (si nécessaire) afin de respecter l'ensemble des limites applicables.
Prix de vente minimal	Le prix minimal acceptable d'une offre pour les unités d'émission de millésime présent en dollars canadiens et américains par tonne métrique.
Prix de vente final	Prix de vente d'une unité d'émission de millésime présent, en dollars canadiens et américains par tonne métrique, tel que déterminé par le processus de détermination du prix de vente final, et auquel tous les enchérisseurs qualifiés paieront chaque unité gagnée.
Offre maximale	Valeur de l'offre acceptée la plus élevée.
Offre minimale	Valeur de l'offre accepté la plus basse.
Offre moyenne	Valeur moyenne des offres acceptées, calculée comme étant la somme de tous les prix des offres acceptées multipliée par la quantité offerte pour chacune des offres acceptées, divisée par la somme du nombre d'unités de toutes les offres acceptées.
Prix médian	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % des offres acceptables se retrouvent en haut du prix médian et que 50 % des offres se retrouvent en bas de ce prix.

Prix de l'unité d'émission médiane	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % unités d'émission contenues dans les offres admissibles se retrouvent en haut du prix médian et que 50 % unités d'émission contenues dans les offres admissibles se retrouvent en bas de ce prix.
Taux de change de la vente aux enchères	Taux de change en vigueur lors de la vente aux enchères conjointe qui est fixé le jour ouvrable précédant la vente aux enchères conjointe comme étant le taux de change moyen quotidien le plus récent publié par la Banque du Canada pour le dollar canadien et le dollar américain la veille de la vente aux enchères conjointe.